

PROCÉDURE ADAPTÉE – INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Porteur : IRTS Hauts-de-France

Objet : Développement de la solution d'intelligence artificielle « Mémoire vivante du travail social »

1. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

1.1 – Contexte et finalité du projet

Dans le cadre du projet « **Innovation et bien-être en formation sociale** », l'IRTS Hauts-de-France développe un **outil numérique éthique et réflexif** visant à **soutenir** les étudiants dans leur **bien-être, leur santé mentale et leur motivation**.

Cette IA, de type **RAG (Retrieval-Augmented Generation)**, s'appuiera sur un corpus de **récits de vie d'anciens étudiants, de travailleurs sociaux et de formateurs**, afin d'alimenter des réflexions et des mises en perspective inspirées de situations réelles de terrain.

En accédant à des récits réels de parcours professionnels et à des situations comparables, l'étudiant peut **mieux comprendre ses propres réactions, relativiser les difficultés vécues et retrouver un sentiment de cohérence et d'appartenance**.

Donner du sens à son futur métier constitue un levier déterminant mieux vivre sa formation. En favorisant la compréhension du “pourquoi” et du “comment” du métier, l'étudiant développe :

- Une **motivation durable**, pilier de la gestion de l'épuisement et de la charge émotionnelle ;
- Une **hygiène mentale** fondée sur la mise à distance réflexive et la régulation des émotions ;
- Une **posture éthique et déontologique** plus stable, réduisant les dissonances entre valeurs personnelles et exigences professionnelles ;
- Une **valorisation de soi** à travers la reconnaissance du chemin parcouru et la légitimité de sa place dans le collectif professionnel.

L'outil permettra ainsi de **transformer le vécu professionnel en ressource pédagogique et psychologique**, en valorisant la narration, la transmission et la réflexivité.

L'accès aux **expériences vécues** d'autres acteurs du social (étudiants, professionnels, mentors) deviendra un **support d'apprentissage et d'ancrage professionnel**.

Ce travail de mémoire collective s'articule directement avec les **autres actions du dispositif régional FSE+**, notamment :

- Les **ateliers santé mentale et bien-être** (prévention du stress, équilibre vie pro / perso);

- Les **parcours de mentorat et de tutorat réflexif** ;
- Et le **réseau régional d'accompagnement des stages**.

Ensemble, ces dispositifs forment un écosystème intégré **d'accompagnement psychopédagogique**, où l'IA devient un outil d'aide à la **motivation, à la régulation émotionnelle et à la professionnalisation responsable**.

1.2 – Objectifs opérationnels

- Développer une IA pédagogique favorisant la **réflexion éthique, la posture professionnelle et le bien-être étudiant** ;
- Garantir la **souveraineté, la transparence et la conformité RGPD** du dispositif ;
- Assurer le **transfert complet de compétences** aux équipes de l'IRTS et des EFTS partenaires ;
- Diffuser un **outil numérique** valorisant l'expertise sociale

1.3 – Phasage et budget prévisionnel ajusté

Phase	Intitulé	Durée	Budget TTC	Objectifs clés
1	Cadrage et recueil des besoins	2 mois	25 000 €	Ateliers de cadrage, architecture technique, validation RGPD et plan d'expérimentation
2	POC et développement du premier prototype	4 mois	40 000 €	Réalisation du prototype IA, collecte pilote de données, premières formations utilisateurs
3	Diffusion, intégrations retours utilisateurs et transfert de compétences	8 mois	95 000 €	Diffusion régionale, retours d'expérience, documentation complète et passation à l'IRTS
	Total TTC		160 000 €	

1.4 – Livrables attendus

- Dossier de cadrage complet (besoins, architecture, RGPD, éthique) ;
- Spécifications techniques et document d'architecture RAG ;
- Prototypage IA opérationnel avec interface utilisateur ;
- Recueil d'expériences utilisateurs couvrant la phase de diffusion ;
- Rapport de transfert de compétences (documentation, formations, manuel technique) ;
- Guide utilisateur et livret de pérennisation du dispositif.

1.5 – Contraintes et exigences

- Respect strict du **RGPD** et des **principes d'éthique algorithmique** ;
- **Hébergement des données sur serveurs européens**, conformes à la réglementation française ;
- **Code source livré et propriété intégrale du maître d'ouvrage (IRTS)** ;
- Conformité avec les exigences FSE+ : traçabilité, visibilité européenne, non-double financement ;
- Mention obligatoire du **cofinancement européen** sur tout support, livrable ou communication.

2. Règlement de Consultation (RC)

2.1 – Nature de la procédure

Procédure adaptée (MAPA) conformément à l'article **R.2123-1 du Code de la commande publique**.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier les offres.

2.2 – Montant et financement

Le **montant estimé du marché** est fixé à **160 000 euros TTC maximum**, couvrant l'ensemble des prestations prévues dans le cadre de la présente consultation.

Le **financement du projet** est assuré par le **Fonds Social Européen Plus (FSE+)**, au titre de la **Priorité 10 – Innovation et expérimentation sociale**, en cofinancement avec la **Région Hauts-de-France**.

2.3 – Période prévisionnelle d'exécution :

La **période prévisionnelle d'exécution** du marché s'étend de **mars 2026 à décembre 2028**, soit une durée totale de **34 mois**, correspondant à la mise en œuvre progressive, le déploiement et la consolidation du dispositif « Mémoire vivante du travail social ».

2.4– Critères d’attribution

Critère	Pondération	Description
Valeur technique	60 %	Qualité de la méthodologie, robustesse de l’architecture IA, conformité RGPD, démarche éthique, capacité de transfert
Prix	30 %	Cohérence de l’offre financière et rapport qualité/prix
Engagement social et RSE	10 %	Politique d’inclusion, égalité professionnelle, responsabilité environnementale

2.5– Pièces à fournir

- Lettre de candidature ;
- Déclaration du candidat ;
- Mémoire technique détaillant la méthodologie, l’équipe, le calendrier ;
- Offre financière (bordereau de prix ou devis global forfaitaire) ;
- Références de projets similaires (IA, innovation pédagogique, RGPD) ;
- Attestations fiscales et sociales à jour.

2.6 – Modalités de paiement

- 30 % à la validation de la Phase 1 (cadrage) ;
- 40 % à la livraison du prototype (Phase 2) ;
- 30 % à la réception finale.

2.7 – Obligations du prestataire

Le prestataire s’engage à :

- Respecter les obligations de communication européenne ;
- Produire les pièces justificatives requises pour l’éligibilité FSE+ ;
- Fournir le code source, la documentation et les droits d’usage complets ;
- Collaborer avec le DPO de l’IRTS pour la conformité RGPD ;
- Participer aux comités de suivi (COPIL et COTECH).

2.8 – Mention obligatoire

Programme régional Hauts-de-France 2025-2028 – Priorité 10 : Innovation et expérimentation sociale.

Personne à contacter

Chiouar Sofiane

Chargé de mission I.A / Data – IRTS Hauts-de-France

Mail : [**schiouar@irtshdf.fr**](mailto:schiouar@irtshdf.fr)

Tel : **07 67 35 14 91**